

Date d'édition / Date de révision : 03/29/2023
Date de publication précédente : 01/12/2021
Version : 5.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Anhydrous Ammonia

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Anhydrous Ammonia
Type de produit	: gazeux (Gaz liquéfié.)
Code du produit	: PA001L
Utilisations	
Domaine d'application	: Applications industrielles, Applications professionnelles
Utilisations	: UTILISATION industrielle comme fluide caloporteur / réfrigérant. UTILISATION industrielle comme agent réactif dans la fabrication de produits chimiques et d'engrais. UTILISATION industrielle comme réactif dans le contrôle de la pollution. UTILISATION agricole comme engrais. Autre UTILISATION dans les applications industrielles et professionnelles.
Fournisseur	
Données relatives au fournisseur	: Yara Belle Plaine Inc.
Adresse	
Rue	: 2 Kalium Road
numéro	: Box 39
Code postal	: S0G 0G0
Ville	: Belle Plaine
Pays	: Canada
Téléphone	: 306 345 4200
N° fax	: 306 345 2353
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS	: BellePlaineHESQ@yara.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: 1 (306) 345 4200 (24/7)

Organisme consultatif/centre antipoison national

Date d'édition : 03/29/2023

Page:1/19

Nom : Poisons and Drug Information Service
Téléphone : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

Section 2. Identification des dangers

- Classement de la substance ou du mélange.**
- : GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2
 - GAZ SOUS PRESSION - Gaz liquéfié
 - TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
 - CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B
 - LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
 - DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 - DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

- : Danger

Mentions de danger

- : H221 Gaz inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

- : P260 Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.
- P280 Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

- : P377 Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

	P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
	P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
	P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301	EN CAS D'INGESTION:
	P330	Rincer la bouche.
	P331	Ne PAS faire vomir.
	P304	EN CAS D'INHALATION:
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
	P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
	P353	Rincer la peau avec de l'eau.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	:	P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
		P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	:	P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Autres informations	:	Le liquide peut provoquer des brûlures comparables à des gelures.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Substance

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Autres moyens d'identification : ammonia, anhydrous

Numéro CAS : 7664-41-7

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (v/v)
Ammoniac	7664-41-7	100

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Formule chimique : H3 N

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin immédiatement. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas de contact avec le liquide, réchauffez lentement les tissus congelés avec de l'eau tiède et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Ingestion** : Sans objet (gaz). Consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures. En cas de gelure, demander l'assistance d'un médecin. Ce produit se transformant rapidement en gaz lorsqu'il est libéré, consulter la section sur l'inhalation.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux. Le liquide peut

- Inhalation** : provoquer des brûlures comparables à des gelures.
- Contact avec la peau** : Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Le contact dermique avec le liquide en rapide évaporation peut causer des engelures aux tissus.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur, gelure
- Inhalation** : Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, gelure, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: gelure

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : En cas d'incendie, laisser le gaz brûler s'il est impossible de couper le débit immédiatement. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Appliquer de l'eau d'une distance sécuritaire pour refroidir le contenant et protéger le secteur.
- Agents extincteurs inappropriés** : Non identifié.
- Dangers spécifiques du produit** : Contient du gaz sous pression. Gaz inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est très toxique

Produit de décomposition thermique dangereux	pour les organismes aquatiques. Cette substance est毒ique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. En cas d'incendie, fermer le courant immédiatement si cela peut se faire sans risque. Si cela est impossible, quitter la zone embrasée et laisser le feu brûler. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Remarque	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Pour des incidents comportant de grandes quantités, des sous-vêtements à isolation thermique et des gants en textile ou en cuir épais doivent être portés. : Non explosif.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Une libération accidentelle pose un grave danger d'incendie ou d'explosion. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez

également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- : S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

- : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.

Grand déversement

- : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Contient du gaz sous pression. Ne pas respirer les gaz. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en

- : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à

matière de stockage, y compris les incompatibilités

l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Ammoniac	CA Alberta Provincial (2004-04-30). TWA 17 mg/m ³ 25 ppm CA Alberta Provincial (2009-07-01). STEL 24 mg/m ³ 35 ppm CA British Columbia Provincial (2004-08-01). TWA 25 ppm STEL 35 ppm CA Ontario Provincial (2015-06-29). TWA 25 ppm STEL 35 ppm CA Québec Provincial (2000-01-12). TWA 17 mg/m ³ 25 ppm STEL 24 mg/m ³ 35 ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de

liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé: masque respiratoire intégral, Europe:, CEN: EN136, Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier. Dans l'éventualité d'un contact avec le liquide, le port de gants isolants adaptés aux basses températures est recommandé.

> 8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle, PTFE, Viton®

Protection du corps

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique

- : gazeux [Gaz liquéfié.]

Couleur

- : Incolore.,

Odeur

- : Acre.

Seuil olfactif

- : 5 ppm

pH

- : Non applicable.

Point de fusion et point de congélation	: -78 °C (-78 °C)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: -33 °C (-33 °C)
Point d'éclair	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Indéterminé.
Inflammabilité	: Inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: 15 %(V) Seuil maximal: 27 %(V)
Tension de vapeur	: 8,611 hPa @ 20 °C (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 0.6 [Air = 1]
Densité relative	: 0.682 @ -33.4 °C (-33.4 °C)
Densité	: Non applicable.
Solubilité dans l'eau	: 510 - 531 g/l @ 20 °C (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: 651 °C (651 °C)
Température de décomposition	: Indéterminé.
Viscosité	: Dynamiqu 0.22 mPa,s e: Cinématiq Indéterminé. ue:
Poids moléculaire	: 17.04 g/mol
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif.
Propriétés oxydantes	: Non comburant. Aucune substance comburante présente.
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation

(étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Ammoniac	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	7.939 mg/l	1 h

- Conclusion/Résumé** : Renseignements sur les voies d'exposition probables Toxique par inhalation. Corrosif pour les yeux et la peau.
Renseignements sur les voies d'exposition probables Toxique par inhalation. Corrosif pour les yeux et la peau.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

- Peau** : Corrosif.
- Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Respiratoire** : Corrosif pour les voies respiratoires.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

- Peau** : Non sensibilisant
- Respiratoire** : Non sensibilisant

Mutagénicité

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Ammoniac	OECD 453 Orale	Rat	Négatif NOAEL 67 mg/kg bw/jour	Non applicable.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Ammoniac				
	OECD 422 Orale	Rat	Effets sur la fertilité- Négatif NOAEL 408 mg/kg bw/jour	28 jours
	OECD 414 Orale	Lapin	Développement- Négatif NOAEL 100 mg/kg bw/jour	28 jours
	Inhalation	Cochon	Développement- Négatif NOAEC 25 mg/m ³	6 semaines

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux. Le liquide peut provoquer des brûlures comparables à des gelures.
- Inhalation** : Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Le contact dermique avec le liquide en rapide évaporation peut causer des engelures aux tissus.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur, gelure
- Inhalation** : Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

Ingestion

- ce qui suit: douleur ou irritation, gelure, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: gelure

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**Exposition de courte durée**

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres effets** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur, gelure
- Inhalation** : Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, gelure, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: gelure

Valeurs numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale	Cutané	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières et brouillards)
Anhydrous Ammonia	N/A	N/A	700 ppm	4 mg/l	N/A
Ammoniac	N/A	N/A	700 ppm	3.9695 mg/l	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Ammoniac				
	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	0.89 mg/l	96 h
	Aiguë CL50 Eau douce	Daphnie	101 mg/l	48 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Algues	2,700 mg/l	18 d
	Chronique NOEC Eau douce	Daphnie	0.79 mg/l	4 d

Conclusion/Résumé

- : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé

- : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Ammoniac	0.23	Non applicable.	faible

Conclusion/Résumé

- : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

- : Non disponible.

Mobilité

- : Non disponible.

Autres effets nocifs

- : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Produit

Méthodes de traitement des déchets

- : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Renvoyer les récipients sous pression vides au fournisseur. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être

considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Section 14. Informations relatives au transport

Regulation: UN Class	
14.1 Numéro ONU	1005
14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié	AMMONIA, ANHYDROUS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.3
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Yes.
Renseignements complémentaires <u>Dangers pour l'environnement</u>	: Yes.

Regulation: IMDG	
14.1 Numéro ONU	1005
14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié	AMMONIA, ANHYDROUS Polluant marin (ammonia, anhydrous)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.3
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Yes.
Renseignements complémentaires <u>Polluant marin</u>	: Non.
<u>Groupes de séparation par code IMDG</u>	: SG18
<u>Procédure d'urgence (EmS)</u>	: F-C, S-U

Regulation: IATA	
14.1 Numéro ONU	1005
14.2 Nom d'expédition des	AMMONIA, ANHYDROUS
Date d'édition : 03/29/2023	Page:15/19

Nations unies approprié	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.3 
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Yes.
Renseignements complémentaires Polluant marin	: Yes.

Réglementation: Classification pour le DOT	
14.1 Numéro ONU	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIA, ANHYDROUS
14.3 Classe de danger relative au transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers environnementaux	Oui.
Autres informations	
Polluant marin	: Non disponible.

Réglementation: Classe TMD	
14.1 Numéro ONU	1005
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIA, ANHYDROUS
14.3 Classe de danger relative au transport	2.3 
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers environnementaux	Oui.
Autres informations	
Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.13-2.17 (Classe 2), 2.7 (Marque de polluant marin)	
Dangers environnementaux	: Oui.

<u>14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur</u>	: Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<u>IMSBC</u>	: Non applicable.
Transport en vrac aux termes des instruments IMO	Non applicable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien	: Les composants suivants sont répertoriés: Ammoniac
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	: Les composants suivants sont répertoriés: Ammoniac

Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Lista européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Turquie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations

ADN	= Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR	= L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	= Estimation de la toxicité aiguë
FBC	= Facteur de bioconcentration
bw	= Masse corporelle
SGH	= Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD	= Règlement sur les produits dangereux

IATA = Association internationale du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 N/A = Non disponible
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons
 SGG = Groupe de séparation
 NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2	Jugement expert
GAZ SOUS PRESSION - Gaz liquéfié	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUÈ (inhalation) - Catégorie 3	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Méthode de calcul

- Sources de données clés** : EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.
- National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
- Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.
- EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.
- National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
- Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.

Historique

- Date d'impression** : 01/27/2026
Date d'édition/Date de révision : 03/29/2023
Date de publication précédente : 01/12/2021

- Commentaires à l'issue de la** : Mise à jour sur la section 1 (Adresse courriel)

révision

Version : 5.0
Élaborée par : Product Stewardship and Compliance (PSC).

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.